

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-03-03

Budget principal –
Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Saint Laurent de Mure, salle La Concorde, sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 15 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (33) :

Mmes Auquier, Carretti-Barthollet, Chabert, MM. Champeau, Chevalier, Collet, Mmes Deliance, Di Murro, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewicz, M. Laurent, Mme Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mmes Monin, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, M. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro, Vidal et Villard.

Absents/excusés (7) :

M. Athenol, Mme Bergame, M. Bousquet, Mmes Callamard, Duboisset, M. Lièvre et Mme Nicolier.

Pouvoirs (6) :

M. Athenol donne pouvoir à M. Fiorini.

Mme Bergame donne pouvoir à Mme Notin.

M. Bousquet donne pouvoir à M. Ruz.

Mme Callamard donne pouvoir à M. Valéro.

Mme Duboisset donne pouvoir à M. Humbert.

Mme Nicolier donne pouvoir à M. Ibanez.

Secrétaire de séance : Madame Gautheron.

Mesdames, Messieurs,

Après s'être fait présenter et avoir adopté le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Service de Gestion Comptable de Givors, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de Givors a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

Statuant sur l'ensemble des opérations budgétaires effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-03-03

Budget principal –
Compte de gestion 2022

	Résultat de clôture au 31/12/2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture au 31/12/2022
Section de fonctionnement	12 913 465,81 €	2 795 198,93 €	4 354 980,11 €	14 473 246,99 €
Section d'investissement	1 147 061,95 €		-2 302 253,94 €	- 1 155 191, 99 €
TOTAL	14 060 527,76 €	2 795 198,93 €	2 052 726,17 €	13 318 055,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 et n° 69-2019-10-23-011 du 23 octobre 2019 portant statuts, compétences et composition de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Service de Gestion Comptable de Givors, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

Paul VIDAL

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.